

Élise BOILLET, « Service courtisan et liberté du lettré : Castiglione, l'Arioste, l'Arétin », p. 1-12.  
<<http://umr6576.cesr.univ-tours.fr/Publications/HasardetProvidence>>

## Hasard et Providence XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles

Actes du cinquantenaire de la fondation du CESR et XLIX<sup>e</sup> Colloque International d'Études Humanistes  
Tours, 3-9 juillet 2006

publié par le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

## Responsable de publication

Marie-Luce DEMONET  
Université François-Rabelais de Tours, CNRS/UMR 6576

---

## Mentions légales

Copyright 2007-2008 – © CESR. Tous droits réservés.  
Les utilisateurs peuvent télécharger et imprimer cet article,  
pour un usage strictement privé.  
Reproduction soumise à autorisation.

---

## Date de publication

12 février 2008

## Date de mise à jour

Ouvrage en ligne publié avec le concours  
de l'Université François-Rabelais, du CNRS,  
du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur,  
du Ministère de la Culture et de la Communication,  
du conseil régional du Centre,  
du conseil général de l'Indre-et-Loire,  
de l'Institut Universitaire de France

Collection « *La Renaissance en ligne* »





---

Élise Boillet

---

CESR, Université François-Rabelais, Tours

## Service courtois et liberté du lettré : Castiglione, l'Arioste, l'Arétin

Le discours sur la misère de la condition courtoise parcourt, on le sait, sous des formes et dans des contextes divers toute la littérature italienne des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, depuis Dante, avec la figure de Pier della Vigna dans la forêt des suicidés, jusqu'au Tasse, en passant par Leon Battista Alberti et, dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, Castiglione et l'Arioste. Tandis que Castiglione défend l'idéal — qui se heurte à la réalité de l'exercice du pouvoir princier non moins qu'à celle de la vie de cour — du courtois capable de guider le prince sur le chemin de la vertu, l'Arioste affirme la valeur, trop rarement reconnue, du poète capable par sa plume d'assurer au prince une gloire éternelle. Dans le premier livre des *Lettres* de l'Arétin que celui-ci publie à Venise en 1538 et qui constitue le premier recueil de lettres en langue vulgaire italienne, la représentation du rapport de l'écrivain au pouvoir, tout en se situant clairement dans la continuité de ce discours littéraire, présente une forme inédite, dans la mesure où ce n'est plus le prince qui se trouve au centre d'une foule de courtois qui luttent pour obtenir sa faveur, mais bien l'écrivain qui se place lui-même au centre d'une foule de princes qui rivalisent pour obtenir ses louanges. C'est précisément sur la base de ce rapport de force inversé que l'Arétin développe son propre mythe de l'homme libre investi de la mission divine de révéler la vérité.

Après une circulation manuscrite, *Le courtois* paraît à Venise en 1528, un an après que l'Arétin s'est installé dans cette ville. Dans ce livre, puisant dans le souvenir de sa propre expérience à la cour d'Urbin, Castiglione dresse le portrait du parfait courtois, chez qui l'art de plaire se place au service de la vertu. Si cet idéal du courtois correspond à celui d'un prince éduqué et conseillé par des humanistes capables de le guider sur le chemin de la vertu, il n'est pas sans

tenir compte des réalités du pouvoir : le prince est naturellement vaniteux du fait même de sa puissance et l'obtention de sa faveur est l'objet de toutes les convoitises ; séduit par les adulateurs ou abusé par les médisants, il peut ainsi favoriser le vice plutôt que la vertu. Contre les aléas d'une fortune qui prend la forme de la faveur arbitraire et changeante du prince, le courtisan possède une arme : l'art de plaire. La maîtrise de cet art peut lui permettre de gagner et de conserver à la fois la considération des autres courtisans et la faveur du prince. Si le destin devait par malheur le placer au service d'un prince de vraiment méchante nature, le courtisan devrait ne pas hésiter à quitter son service aussitôt qu'il le découvrirait, avant que le lien d'obéissance et de fidélité ne devienne trop fort, ou du moins à tout moment où le prince ne se trouverait pas dans l'adversité et où le courtisan ne pourrait être soupçonné d'agir par opportunisme et intérêt<sup>1</sup>. De même, si le prince devait donner un ordre que la morale condamne, le courtisan aurait un devoir de désobéissance<sup>2</sup>. Mais l'exemple malheureux d'un courtisan qui, trop sûr de son propre jugement, a été puni par son prince de sa désobéissance, vient souligner la limite de cette liberté accordée au courtisan au nom de sa propre intégrité et dignité<sup>3</sup>. En dehors de ces cas extrêmes, le courtisan qui possède l'art de plaire peut non seulement gagner la faveur du prince, mais aussi, sans risquer de blesser sa vanité ou de gâcher son plaisir, jouer le rôle de conseiller qu'il lui appartient naturellement de tenir auprès de lui. Tandis que les adulateurs suivent le prince en toute chose, bonne ou mauvaise, le bon courtisan a le devoir moral de lui dire la vérité : il doit « reprendre ses erreurs aussi librement qu'il reprend celles des autres hommes »<sup>4</sup>. L'art de plaire garantit cette liberté d'expression du courtisan à l'égard du prince. S'il agit en « philosophe sévère », dévoilant « sans aucun art » « le visage effrayant de la vertu », le courtisan ne fera qu'importuner le prince qui lui retirera sa faveur<sup>5</sup>. Il lui faut donc demeurer

1. « Ma, se 'l nostro cortegiano per sorte sua si troverà esser a servizio d'un che sia vicioso e maligno, subito che lo conosca, se ne levi, per non provar quello estremo affanno che sentono tutti i boni che servono ai mali [...] pur che un gentilomo non lassi il patrone quando fosse in su la guerra o in qualche avversità di sorte che si potesse credere che ciò facesse per secondar la fortuna, o per parergli che gli mancasse quel mezzo del qual potesse trarre utilità, da ogni altro tempo credo che possa con ragion e debba levarsi da quella servitù, che tra i boni sia per dargli vergogna » (Baldassare Castiglione, *Il cortegiano*, éd. par C. Cordié, Milano-Napoli, Mondadori, 1991 (1<sup>re</sup> éd. 1960), l. II, §. XXII, p. 118).

2. « [...] però, se esso [*i.e.* il principe] vi comandasse che voi faceste un tradimento, non solamente non sete obligato a farlo, ma sete obligato a non farlo » (*ibid.*, l. II, § XXIII, p. 119).

3. *Ibid.*, l. II, § XXIV, p. 119-121.

4. « [...] degli amici [*i.e.* dei principi] poi, pochi sono che abbiano libero adito ad essi, e quelli pochi han riguardo a riprendergli dei loro errori così liberamente come riprendono i privati » (*ibid.*, l. IV, § VI, p. 293).

5. « Ma, se ad alcuni de' nostri principi venisse inanti un severo filosofo, o chi si sia, il qual apertamente e senza arte alcuna volesse mostrar loro quella orrida faccia della vera virtù ed

toujours agréable et plaisant, faire montre de beaucoup d'habileté et de patience, pour influencer doucement, mais sûrement, la conduite du prince.

Dans le *Roland furieux*, dont l'édition de 1532 consacre la réputation de « Fléau des princes » acquise par l'Arétin<sup>6</sup>, l'Arioste dresse comme on le sait, au chant XXXIV où le paladin Astolphe se rend sur la lune pour y récupérer la raison égarée de Roland, la liste de tout ce que les hommes perdent sur terre et qui finit sur la lune. Dans cette liste, se distinguent cadeaux, flatteries et vers, offerts aux « princes avarés » dans l'espoir toujours insatisfait d'une récompense<sup>7</sup>. Au chant suivant, la dénonciation de l'avarice des princes se poursuit dans une allégorie du Temps. Contre le Temps dévoreur de la mémoire des hommes, les poètes ont le pouvoir de garantir au prince une renommée éternelle. S'ils sont si peu nombreux à la cour, que l'on voit envahie de flatteurs et de bouffons, c'est, dit l'Arioste, « par la faute des princes avarés qui laissent mendier les divins esprits, et qui, opprimant la vertu et exaltant le vice, chassent les arts en exil »<sup>8</sup>. La condition des lettrés et des poètes étant de devoir, « lorsque la courtoisie a refermé ses portes », « nuit et jour y frapper sans profit », on ne peut s'étonner de les voir quitter le service d'un de ces princes avarés<sup>9</sup>.

Cette amère réflexion sur la condition du lettré caractérise par ailleurs les *Satires*, et notamment la célèbre première satire, dans laquelle l'Arioste ne se contente pas de justifier son refus de suivre en Hongrie le cardinal Hippolyte

---

insegnar loro i boni costumi e qual vita debba esser quella d'un bon principe, son certo che al primo aspetto lo abborririano come un aspide o veramente se ne fariano beffe come di cosa vilissima » (*ibid.*, l. IV, § VIII, p. 295-296).

6. « [...] ecco il flagello | De' principi, il divin Pietro Aretino » (Ludovico Ariosto, *Orlando Furioso*, éd. par S. Debenedetti et C. Segre, Bologna, Commissione per i testi di lingua, 1960, XXXVI, str. 14, v. 3-4, p. 1604).

7. « Ami d'oro e d'argento appresso vede | In una massa, ch'erano quei doni | Che si fan con speranza di mercede | Ai re, agli avari principi, ai patroni » (L. Ariosto, *Orlando Furioso*, *op. cit.*, XXXIV, str. 77, v. 1-4, p. 1194).

8. « Sì per gran colpa dei signori avari | Che lascian mendicare i sacri ingegni ; | Che le virtù premendo, et esaltando | I vizii, caccian le buone arti in bando » (*ibid.*, XXXV, str. 23, v. 5-8, p. 1207). Sur le rapport entre littérature et pouvoir politique chez l'Arioste, voir Sergio Zatti, « Poesia, verità e potere. *Furioso XXXV, Furioso XXXVII, Liberata IV* », dans *Les années Trente du XVI<sup>e</sup> siècle italien*, Actes du Colloque International (Paris, 3-5 juin 2004), réunis et présentés par D. Boillet et M. Plaisance, Paris, CIRRI, 2007, p. 273-283 (en particulier, p. 276-279, à propos du chant XXXV et de l'éloge paradoxal de la poésie, laquelle manipule la vérité pour servir le pouvoir mais, dans le même temps, en révélant cette manipulation, sert la vérité).

9. « Duolmi di quei che sono al tempo tristo, | Quando la cortesia chiuso ha le porte ; | Che con pallido viso e macro e asciutto | La notte e 'l dì vi picchian senza frutto. | Sì che continuando il primo detto, | Sono i poeti e gli studiosi pochi ; | Che dove non han pasco né ricetto, | Insin le fere abbandonano i lochi » (*ibid.*, XXXV, str. 29, v. 5-8 et str. 30, v. 1-4, p. 1209-1210). La force et le poids de tels propos sont renforcés par le fait qu'ils sont placés dans la bouche de saint Jean l'Évangéliste qui a conduit Astolphe sur la lune.

d'Este, mais dénonce la fausse libéralité d'un seigneur qui tient en esclavage son familier<sup>10</sup>. Le poète, qui entend servir en tant que tel son seigneur, est fondé à reprendre sa liberté : « Or, pour conclure, je dis que si le divin cardinal pense m'avoir acheté par ses dons, je n'ai ni aigreur ni amertume à les lui rendre et à reprendre ma liberté première »<sup>11</sup>. Le ton de la satire est cependant celui de la lettre familière et la représentation de soi s'inscrit dans le registre de l'auto-dérision : à l'âge de quarante-quatre ans, depuis longtemps chauve sous son bonnet, le poète se déclare incapable de supporter autre chose qu'une vie tranquille et simple. Ainsi, même si le renoncement à la cour et le choix de la liberté sont affirmés en conclusion avec quelque panache, ils n'en sont pas moins synonymes de retrait de la vie sociale et de repli sur une vie privée consacrée à l'étude.

Limitée aux années 1517-1527, la vie de courtisan que mène l'Arétin, à Rome, puis à Mantoue, est particulièrement mouvementée. L'audace de sa plume satirique, qui s'est révélée dans le genre de la pasquinade, est telle qu'il est par deux fois victime d'un attentat. En 1525, ayant perdu la faveur de Clément VII, c'est en homme portant dans sa chair la marque de sa disgrâce qu'il quitte Rome définitivement. À partir de 1527, réfugié à Venise, il s'installe, loin des cours, dans le rôle de « Fléau des princes » fustigeant librement les vices des grands que consacre, comme on l'a dit, l'édition de 1532 du *Roland furieux*. Dans le courant des années 1530, tout l'effort de l'Arétin va tendre à fondre cette image très agressive du satiriste dans celle, plus respectable et mieux défendable, de l'« ardent dénonciateur du vice et fervent prédicateur de la vertu »<sup>12</sup>, de celui qui blâme le vice, mais également loue la vertu, qui compose des comédies satiriques, mais aussi des œuvres religieuses. En 1538, le premier livre des *Lettres* présente l'histoire héroïque et le portrait triomphant de cet écrivain. Les notions de fortune et de « virtù », de nécessité et de liberté, qui sont déclinées en fonction des données concrètes de la vie de l'écrivain, permettent d'en dramatiser et d'en sublimer la représentation.

10. Giovanni Aquilecchia a publié les annotations manuscrites de l'Arétin présentes dans un exemplaire, conservé à la British Library, d'une édition des *Satires* publiée à Venise en juillet 1537, et n'a pas exclu en outre que l'Arétin ait pu avoir connaissance de cette œuvre avant même cette date (Giovanni Aquilecchia, « Postille inedite di Pietro Aretino alle "Satire" dell'Ariosto », dans *Id.*, *Nuove schede di italianistica*, Roma, Salerno Editrice, 1994, p. 180-200). Cf. Giulio Ferroni, « L'Orlando Furioso negli anni '30. Qualche nota », dans *Les années Trente du XVI<sup>e</sup> siècle italien*, *op. cit.*, p. 265-271.

11. « Or, conchiudendo, dico che, se 'l sacro | Cardinal comperato avermi stima | Con li suoi doni, non mi è acerbo et acro | Renderli, e tór la libertà mia prima » (Ludovico Ariosto, *Satire*, éd. par C. Segre, Torino, Einaudi, 1987, v. 262-265, p. 12).

12. L'Arétin reprend en particulier cette formule dans la lettre de dédicace à Antonio de Leyva de ses *Sept Psaumes de la Pénitence de David* publiés en 1534, dans laquelle il parle de « quella dote che mi diede il Cielo solo perché io fossi acerrimo dimostratore del vizio, e fervido predicatore della virtù » (cf. Élise Boillet, *L'Arétin et la Bible*, Genève, Droz, 2007, p. 27).

Le premier livre des *Lettres* impose l'image de l'homme valeureux, du « virtuoso », à qui la fortune a donné de basses origines et qui doit acquérir par lui-même une position à la hauteur de ses justes ambitions. Le monde de la cour se présente d'abord comme le cadre possible d'une élévation, mais dans ce monde chaotique, soumis lui-même aux aléas de la fortune, l'avarice des princes et l'envie des méchants sont des obstacles constants. Cependant, face à l'adversité de la fortune, dont l'évocation valorise l'énergique combat qu'il faut mener pour en triompher, le « virtuoso » qu'est l'Arétin n'est pas impuissant. En effet, le déterminisme de la fortune est compensé par la conviction d'une élection divine qui soutient le « virtuoso » pour l'amener au triomphe. D'origine divine et naturelle, la « virtù » que possède l'Arétin, à savoir un courage bien trempé assorti de la maîtrise d'une parole véridique et efficace, est innée : Dieu, par le biais de la nature, de l'influence des astres, la lui a donnée. Si pendant longtemps cette « virtù » n'a pu manifester que le visage terrible du « Fléau des princes », qui, tel un Fléau de Dieu, corrige le vice, c'est à cause de l'avarice des princes. Ainsi affirme-t-il : « Cette méchante nécessité est cause que je paraisse ce que je ne suis pas »<sup>13</sup> ; et encore : « J'ai écrit ce que j'ai écrit parce que la gloire de ma valeur était plongée dans les ténèbres de l'avarice des seigneurs »<sup>14</sup> ; ou bien encore : « que m'excuse ma fortune ennemie, qui m'a forcé à gagner mon pain au moyen de l'industrie de la plume »<sup>15</sup>. L'élection divine n'introduit pas un autre déterminisme, car elle est source au contraire de liberté : d'une part, elle est pour l'Arétin ce mystère qui implique à la fois le choix divin et le libre consentement de l'élu ; d'autre part, la mission dont il est investi est celle de la libre révélation de la vérité.

Dans la reconstitution des étapes marquantes de l'ascension du « virtuoso », le groupe des lettres datées de 1533 occupe une place essentielle. En 1533, la générosité de Luigi Gritti et celle du cardinal Hippolyte de Médicis avaient mis fin à des années difficiles. Cette année-là également, l'Arétin avait reçu de François I<sup>er</sup> un signe tangible d'une faveur promise depuis trois ans, un somptueux collier d'or<sup>16</sup>. Ce cadeau constituait une reconnaissance du prestige que l'Arétin avait acquis. Mais en même temps, par ce don, le roi de France, sous couvert d'honorer le « Fléau des princes », minait les fondements de sa crédibilité. En effet, le collier,

13. « Questa malvagia necessità è cagione ch'io paia quel che io non sono » (Pietro Aretino, *Lettre, Libro I*, éd. par P. Procaccioli, Roma, Salerno Editrice, 1997, lett. 42, p. 96).

14. « Io ho scritto ciò che ho scritto per grado de la virtù, la cui gloria era occupata da le tenebre de l'avarizia de i Signori » (*ibid.*, lett. 108, p. 174).

15. « Ma scusimi la mia nimica fortuna, la qual mi ha forzato a guadagnare il pane con l'industria de la penna » (*ibid.*, lett. 153, p. 227).

16. Sur la période 1531-1533 et sur les faveurs reçues en 1533, voir Paul Larivaille, *Pietro Aretino*, Roma, Salerno Editrice, 1997, p. 167-176.

réalisé avec cinq livres d'or et orné de langues recouvertes de vermeil, portait la devise « *lingua eius loquetur mendacium* », une devise qui reconnaissait bien à l'Arétin une primauté, mais celle du mensonge.

Dans le premier livre des *Lettere*, la sélection et la disposition des sept lettres datées de 1533 valorisent la réponse de l'Arétin qui oppose à l'image du médisant le mythe d'une parole libre et véridique<sup>17</sup>. La lettre de remerciement au roi de France est placée au centre du groupe des sept lettres, qui s'ouvre et se ferme sur la figure de Luigi Gritti, fils naturel du doge de Venise, qui avait offert à l'Arétin, en l'invitant à le rejoindre à Constantinople, une pension annuelle du montant de son choix. Dans les trois premières lettres, l'Arétin loue la « royale » libéralité, dont il se déclare le « serviteur » ou l'« esclave », de trois protecteurs. Plus particulièrement, la première lettre, adressée à Luigi Gritti, insiste sur la rapidité, montrée en exemple à tous, avec laquelle le prince doit réaliser le geste libéral, tandis que la troisième lettre, adressée au cardinal Hippolyte, fait mention du don d'un autre collier, dont l'Arétin fait la métaphore du lien qui l'unit à son protecteur : « Moi, qui me glorifie d'être votre serviteur, j'ai apprécié le collier de deux livres d'or et d'une admirable facture [...] non pas tant pour sa valeur, que pour pouvoir, en le portant, montrer toujours que je suis prisonnier de la courtoisie de votre singulière nature »<sup>18</sup>. La lettre au roi de France contraste avec ces trois premières lettres. L'Arétin, loin de faire une louange entière de la libéralité de François I<sup>er</sup>, commence par en regretter l'imperfection : ce n'est pas, dit-il, être libéral comme doit l'être un roi que d'attendre trois ans pour réaliser ses promesses. Ensuite, s'appuyant sur la devise du collier, l'Arétin construit un éloge dont l'ambiguïté répond à celle du cadeau qu'il a reçu. Une suite d'interrogations paradoxales compose cet éloge développé sur le mode de la prétériton : puisque François I<sup>er</sup> dit que l'Arétin est un menteur, quand celui-ci loue telle ou telle de ses qualités, il ne fait donc que préférer des mensonges ? Enfin, se gardant de se déclarer le serviteur du roi, l'Arétin annonce qu'il continuera, malgré l'opinion du roi, à louer ses mérites. Ainsi, dans le cadre de sa lettre de remerciement, l'Arétin parvient à réaffirmer et à justifier la liberté de sa plume : ni la magnificence du cadeau, ni le message qu'il véhicule, ne lui imposent le silence ; il dénonce l'avarice d'un geste qui veut s'afficher comme libéral ; il prouve qu'il n'est pas un médisant en continuant de faire la juste louange du roi. La lettre

17. Les sept lettres sont les suivantes : à Luigi Gritti, 3 juin 1533 ; à Massimiano Stampa, 7 août 1533 ; à Hippolyte de Médicis, 14 septembre 1533 ; au roi de France, 10 novembre 1533 ; à Anne de Montmorency, 10 novembre 1533 ; à Manfredo di Collalto, 26 novembre 1533 ; à Hippolyte de Médicis, 19 décembre 1533 (P. Aretino, *Lettere...*, *op. cit.*, lett. 33-39, p. 85-92).

18. « Io, che mi glorio di esservi servo, non ho avuto cara la collana di due libbre d'oro, e di mirabile artificio [...], tanto per il pregio suo, quanto per potere, portandola, in eterno mostrare come io son prigione de la cortesia de la vostra singular natura » (*ibid.*, lett. 35, p. 88).



au cardinal Hippolyte, qui ferme le groupe des lettres datées de 1533 et dresse comme un bilan de l'année, n'est motivée par rien d'autre que la fiction qu'elle propose. Le roi de France et le cardinal de Médicis ont certes « quelque peu » relevé l'Arétin de sa misère, mais Luigi Gritti est celui qui change vraiment le cours de sa vie : l'Arétin annonce qu'il s'apprête à le rejoindre en Orient. Jouant des thèmes de la fortune, la mauvaise fortune passée et la bonne fortune à venir, et de l'élection divine, l'Arétin évoque son destin. Se présentant comme celui qui « a racheté la vérité par son propre sang »<sup>19</sup>, il récupère l'échec de son passé romain pour le sublimer : il déclare qu'il ira montrer en Orient les offenses qu'on lui a faites en Occident et poursuivre là-bas sa mission divine de révélation de la vérité. Rome, capitale de la chrétienté, mais ville du vice par excellence, où règnent les adulateurs, est opposée à Constantinople, où la vérité a droit de cité et où la valeur est justement récompensée.

Par rapport aux lettres antérieures, les lettres datées de 1537 sont très nombreuses. Elles rendent compte des événements qui ont fait mûrir le projet de publication du livre. L'attribution par Charles Quint d'une pension annuelle de deux cents écus est l'un de ces événements. Elle sanctionne la position prise par l'Arétin concernant l'alliance franco-turque. L'Arétin avait bien continué de louer François I<sup>er</sup>, mais sans profit, si bien que cette alliance lui donnait l'occasion de ne plus lui être fidèle. Au début de l'année 1537, il affirme que si l'empereur s'est montré libéral, c'est parce qu'il a voulu donner à sa « libre valeur » « l'occasion de bien parler et de bien écrire »<sup>20</sup> : la libéralité impériale apporte enfin la preuve de la liberté vertueuse de l'écrivain, une liberté qui travaille au triomphe de la vertu. Cependant, l'Arétin doit bientôt réagir à l'accusation qui fait de lui l'auteur d'une lettre contre l'empereur. S'adressant à l'homme qui contrôlait en Italie les versements de sa pension impériale, il s'indigne que la froide médisance d'un lâche, qui usurpe son nom, puisse être confondue avec le style acéré dont il use ouvertement et sans crainte pour confondre le vice : « La nature », affirme-t-il fièrement, « m'a donné le privilège de parler amplement et librement, et je n'ai pas l'intention de jamais l'avilir »<sup>21</sup>. Cette emphatique revendication est rapidement suivie de la décision solennelle de s'assurer définitivement un rempart contre les coups de la fortune : « Combien d'hommes tombent à cause d'une première

19. « [...] io, che ho ricomperato il vero col proprio sangue » (*ibid.*, lett. 39, p. 91).

20. « Ecco il massimo Cesare che riguarda la dote concessami dal cielo ; e vedendola mendica la consola, sua maestà che è senza inganno, uomo celeste, colonna de le leggi sante, paragone di clemenza, eroe di Cristo, e nimico a i demeriti. Ha fatto ciò per grado de la libera vertù mia, dandole cagione di bene scrivere, e di bene parlare » (*ibid.*, lett. 96, 7 février 1537, p. 160).

21. « La natura mi diede i privilegi del dire ampi e liberi ; né sono per imbastardirgli mai » (*ibid.*, lett. 105, 25 mars 1537, p. 170).

impression ? Et combien à cause du jugement infirme de celui qui est placé dans la position de gouverner les autres ? Pour ma part, j'entends finir mes jours dans une terre libre, car ici il n'est pas du pouvoir d'un seul de me condamner pour ce qu'un favori du Prince a voulu qu'il fût. Et tel envieux ou tel traître ne peut tordre un seul cheveu de ma vie, ni de mon honneur »<sup>22</sup>. Ainsi, au mirage d'une résidence en Orient suit la réalité maintenant pleinement assumée d'une résidence à Venise, qui garantit la sécurité matérielle d'un Arétin libre de juger la conduite des princes.

Ce choix de demeurer à Venise commande l'insertion, en ouverture du premier livre des *Letteres*, juste après la lettre de dédicace, d'une lettre adressée au doge de Venise, qui, apparaissant sans date, place l'ensemble du livre sous le signe de la liberté de son auteur :

Mais moi, qui dans la liberté de cet État ai achevé d'apprendre à être libre, je renonce à la Cour pour l'éternité et je fais de ce lieu le tabernacle perpétuel des années qui me restent à vivre, car ici la traîtrise n'a pas cours, ici la faveur ne peut faire de tort au bon droit, ici la cruauté des prostituées ne règne pas, ici l'insolence des ganymèdes ne commande pas, ici on ne vole pas, ici on ne force pas, et ici on ne tue pas. C'est pourquoi, moi, qui ai empli de peur les méchants et d'assurance les bons, je me donne à vous, pères de votre peuple, frères de vos serviteurs, enfants de la vérité, amis de la vertu, compagnons des étrangers [...].<sup>23</sup>

L'Arétin ancre donc son propre mythe dans celui de Venise, qui apparaît comme le refuge providentiel de l'homme investi de la mission divine de révéler la vérité.

Enfin, l'évolution des relations de l'Arétin avec la France achève de définir le rapport au pouvoir que le premier livre des *Letteres* doit promouvoir. La reconnaissance de l'empereur, maintenue malgré l'épisode de la fausse lettre, réveille l'intérêt du camp français. L'écrivain se fait l'écho de la flatteuse proposition du connétable Anne de Montmorency : « Si l'Arétin veut parler et écrire de son

22. « Quanti ne fan precipitare le prime impressioni ? E quanti l'infermità del senno di chi è posto a governar altri ? Io per me vo' fornire i miei giorni in terre libere, perché qui non è in potestà d'un solo condannarmi di quello che un favorito del Principe volesse che così fusse. Né pò torcermi un pelo de la vita, né de l'onore, questo invidioso, né quel traditore » (*ibid.*, lett. 116, 12 avril 1537, p. 183).

23. « Ma io, che ne la libertà di cotanto stato ho fornito d'imparare a esser libero, refuto la Corte in eterno, e qui faccio perpetuo tabernacolo a gli anni che mi avanzano, perché qui non ha luogo il tradimento, qui il favore non può far torto al dritto, qui non regna la crudeltà de le meretrici, qui non comanda l'insolenza de gli effeminati, qui non si ruba, qui non si sforza, e qui non si amazza. Per ciò io, che ho spaventati i rei, e assicurati i buoni, mi dono a voi padri de i vostri popoli, fratelli de i vostri servi, figliuoli de la verità, amici de la virtù, compagni de gli strani [...] » (*ibid.*, lett. 2, p. 50).

empereur et de mon roi, selon le mérite de l'une et de l'autre majesté, sans rien omettre de la vérité, j'obtiendrai pour lui 400 écus de rente annuelle »<sup>24</sup>. Autrefois taxé de menteur, maintenant flatteusement désigné comme le défenseur de la vérité, l'Arétin commente ainsi la proposition française : « Ma valeur se vendrait sans restriction, si j'étais avare autant que je suis prodigue, et si je ne connaissais pas les mérites de César »<sup>25</sup>. Pas plus que son silence, l'Arétin ne veut paraître vendre ses louanges. En s'efforçant de convaincre François I<sup>er</sup> de renoncer à son alliance avec le Turc, il affirme avoir défendu le bien de la religion et servi l'honneur du Roi Très Chrétien. Il s'est adressé à lui « librement, et sans aucune passion partisane »<sup>26</sup>.

Ainsi, le premier livre des *Lettres* illustre un rapport au pouvoir maintenant pacifié. La libéralité de l'empereur a produit pour l'Arétin un double changement, de « fortune » et de « style » : le livre des *Lettres* est la preuve de « sa capacité à reconnaître le bien » et à « garder la mémoire de la courtoisie »<sup>27</sup>. Privilégiant l'exaltation de la vertu, il dénonce le vice « sans passion partisane », c'est-à-dire de façon plus prudente, sans tomber dans les excès d'autrefois. Sur un roi de France qui manque à son rang ou à sa mission, l'Arétin porte des critiques calculées ; il n'attaque plus violemment, il conseille généreusement ; en somme, il use davantage de la retenue et de la patience que Castiglione recommandait.

Cependant, dans le premier livre des *Lettres*, l'ancien style de l'Arétin reste bien présent. Si l'Arétin n'est plus celui qui fustige avec violence le vice, il est bien celui qui a usé avec efficacité de cette violence. En témoigne l'une des lettres qui portent sur l'affaire de la fausse lettre contre l'empereur. L'Arétin y développe son propre mythe en un véritable crescendo : « armé de sa terrible plume », il a combattu l'avarice des princes et forcé leur libéralité ; il a versé son sang pour que triomphe la vertu ; il en est le « rédempteur », celui qui a attaqué le vice par

24. « Quando l'Aretino voglia scrivere e parlare de l'imperador suo e del mio Re, secondo il merito de l'una e de l'altra maestà, non perdonando a la veritate, io gli voglio far dare in sua vita CCCC scudi l'anno » (*ibid.*, lett. 140, p. 212).

25. « Or ecco che la virtù mia si venderia a l'incanto, se io fusse tanto avaro, quanto son prodigo, e non conoscessi i meriti Cesarei » (*ibid.*).

26. « E per ciò liberamente, e senza passion di parzialità, mi sono sforzato di muovere la Maestà Regia a procedere per Giesù secondo il costume de i suoi predecessori, sperando laude dal mondo e merito dal cielo » (*ibid.*, lett. 226, p. 320).

27. « Ma come io so riconoscere il bene, l'opra intitolatavi ne farà fede » (*ibid.*, lett. 156, au duc d'Urbin — dédicataire du livre I des *Lettres* —, 26 juin 1537, p. 233) ; « Gran cosa che la sua ombra [*i.e.* di Carlo V], che a pena mi tocca, m'abbia fatto mutare fortuna e stile. Come io ho mutato fortuna a quel che io non aveva, lo dimostra ciò che io ho. E de la mutazion del mio stile ne rende testimonianza un libro di Lettre, che tosto saran fuor de le stampe. Per la qual cosa si potrà vedere la memoria ch'io so fare de la cortesia di coloro che mi sanno intertenere » (*ibid.*, lett. 207, à Luigi Gonzaga, 17 octobre 1537, p. 295).

des écrits satiriques, qu'il appelle des « évangiles », et qui s'est tourné vers la vertu dans ses œuvres religieuses<sup>28</sup>. Ainsi, l'image militaire se mêle à l'image religieuse pour illustrer la force de la plume de l'Arétin dans tous les registres : la violence du fer, à laquelle est associée la satire, caractérise aussi la plume religieuse ; inversement, la satire a la dimension sacrée de la parole révélée.

Cette dimension fonde l'image d'un Arétin prophète. Envoyant à son ami Dolce un sonnet à sa louange, l'Arétin s'excuse de la médiocrité de ses vers, qu'il qualifie de « couillonades », en déclarant qu'il est « plutôt prophète que poète »<sup>29</sup> : à l'exercice de style futile de la poésie de louange, il oppose une prose épistolaire qui a le poids de la vérité révélée. Dans une lettre à l'un de ses protégés, Francesco Alunno, où il évoque l'aide que tout un chacun lui demande continuellement contre les abus des grands, il se définit « l'oracle de la vérité »<sup>30</sup>. Le discours de Pasquin, ponctuellement introduit dans le premier livre des *Lettere*, dérive lui-même d'une « fureur prophétique », qui peut cependant se changer en « diablerie »<sup>31</sup>. Le rappel et la menace de la violence satirique dont l'Arétin est capable font apparaître que la louange relève elle aussi d'un libre choix. Produite par un esprit indépendant et intransigeant, rebelle même, elle n'en a que plus de prix.

L'image militaire donne par ailleurs naissance à l'une des plus célèbres pages de l'Arétin. En juin 1537, répondant aux avances françaises, il développe, à propos du livre des *Lettere*, l'image de la plume conquérante :

Car je suis moi aussi un Capitaine, et mon armée ne vole pas sa solde, n'incite pas à la mutinerie, ni ne livre les forteresses. Au contraire, avec les troupes de ses encres, avec la vérité peinte sur ses enseignes, elle apporte plus de gloire au prince qu'elle sert, que les hommes en armes ne lui apportent de terres. Et c'est en argent comptant de louanges et de blâmes que ma plume paie. En une matinée, sans faire d'histoires, je rends publics l'honneur et la honte, non pas de ceux que j'adore ou que je hais, mais de ceux qui méritent d'être adorés ou haïs. Mettez donc à exécution les paroles que vous avez

28. *Ibid.*, lett. 107, p. 173-175.

29. « Sì che leggendo le mie coglionerie scusatimi con voi stesso per ch'io son più tosto Profeta che Poeta » (*ibid.*, lett. 249, p. 347).

30. « Per la qual cosa mi par esser diventato l'oracolo de la verità, da che ogniuno mi viene a contare il torto fattogli da tal principe e da cotal prelato » (*ibid.*, lett. 257, p. 356).

31. « Perché quando lo spirto di Pasquino mi pone nel furor profetico, son più orribile che il Diavolo che mostrate in sul pergolo » (*ibid.*, lett. 146, au frère Pierre de Modène, p. 218) ; « E per ciò doverien pensare [*i.e.* le Signore] a la sottigliezza del Demonio, a la instabilità de i Poeti ; che ogni poco di furore che mi intestasse, ecco in rovina Roma, Bologna, e tutto » (*ibid.*, lett. 150, p. 223) ; « Saccio ben mi con che brava fantasia mi pongo a scrivere, mentre mi piove sopra la manna de la liberalità. So anche la diavolaria che mi si gira per il cervello a l'ora che manca *omnia bona* » (*ibid.*, lett. 286, p. 395).

prononcées devant de nombreux témoins et qui se sont répandues dans toute l'Italie.<sup>32</sup>

Cette lettre a particulièrement nourri la critique d'un Arétin aventurier ou condottiere de la plume qui aurait avili la littérature en l'instrumentalisant. L'Arétin ne fait ici que défendre, comme l'Arioste, la valeur du service spécifique et inestimable que l'écrivain rend au prince, mais chez lui le pouvoir de la plume devient celui d'une propagande efficace et payante qui joue de l'actualité politique du prince en s'appuyant sur une diffusion large et immédiate.

Dans l'Italie des cours princières des trois premières décennies du xvi<sup>e</sup> siècle, si Castiglione et l'Arioste ont su affirmer, malgré la dure réalité du rapport au pouvoir, la noblesse du rôle que le courtisan et le poète pouvaient jouer auprès du prince, l'Arétin a forcé cette réalité en construisant, sur la base de sa réputation personnelle de « Fléau des princes », le mythe de l'homme libre investi de la mission divine de révéler la vérité. C'est ce mythe, promu par le premier livre des *Lettere*, qui justifie et garantit la liberté de l'écrivain, laquelle nécessite cependant de fonder et de maintenir un équilibre délicat entre le passé et le présent, entre l'audace et la prudence.

Élise Boillet, CESR, Université François-Rabelais, Tours

---

32. « Perché ancor io son Capitano, e la milizia mia non ruba le paghe, non amuttina le genti, né dà via le rocche. Anzi con le schiere de i suoi inchiostri, col vero dipinto ne le sue insegne, acquista più gloria al principe che ella serve, che gli uomini armati terre. Poi la mia penna paga altri d'onore e di biasimi in contanti. Io in una mattina senza altre istorie divulgo le lodi e i vituperi di coloro non ch'io adoro e odio, ma di quegli che meritano d'essere adorati e odiati. Per ciò mettete ad esecuzione le parole che avete detto a la presenza di molti, le quali sono sparse in ogni luogo d'Italia » (*ibid.*, lett. 144, p. 216).

